BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1414

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

844 905 547 RCS Lyon.
F.B. HLDG.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1437000.00 EUR.
Adresse : 12, Quai Du Commerce, 69009 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature électronique du 25 juin 2026, La société FB HLDG, société par actions simplifiée au capital de 1.437.000 euros, dont le siège social est 12 quai du Commerce - 69009 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 905 547 RCS LYON, et la société EDENGREEN, société par actions simplifiée au capital de 3 500 000 euros, dont le siège social est 360 Allée de la Petite Forêt 73000 CHAMBERY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 910 982 974 RCS CHAMBERY, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FB HLDG par la société EDENGREEN. La société FB HLDG ferait apport à la société EDENGREEN de la totalité de son actif, soit 7.258.833 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 920.128 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 6338705 euros. En rémunération de cet apport net, 6.338.705 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société EDENGREEN à titre d'augmentation de son capital social de 6.338.705 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 action de la société EDENGREEN pour 0,22670 action de la société FB HLDG. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'associé unique des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société FB HLDG depuis le 1er avril 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société EDENGREEN. La société FB HLDG sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du tribunal des Activités Economiques de LYON pour la société FB HLDG en date du 29 JUIN 2026, - au greffe du tribunal de commerce de CHAMBERY pour la société EDENGREEN en date du 29 JUIN 2026. Pour avis.